

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL & DE
LA PREVOYANCE SOCIALE,
CHARGE DE L'INDUSTRIE

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

RECTIFICATIF N° 75/75 du 24/2/75
au décret 74-284/MJT.DGT.DCGPCE du 22 juillet
1974 portant inscription au tableau d'avance-
ment de l'année 1974 des Administrateurs des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF
(Travail et Administration Générale) et dres-
sant la liste des fonctionnaires de ces mêmes
cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VISAS :

AU LIEU DE :

~~D.F.~~

2° - Administration Générale -

Pour le 7° échelon à 2 ans

M. MAVOUNGOU Dominique, Brazzaville - S.N.D.E.

~~C.F.~~

à 30 mois

M. ODIKI Innocent, Paris

L I R E :

2° - Administration Générale -

Pour le 1° échelon du grade d'Administrateur en Chef
à 2 ans.

MM.-

- MAVOUNGOU Dominique, Brazzaville - S.N.D.E.
- ODIKI Innocent, Paris.

Le reste sans changement./-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGT.DCGPCE 3
SGCM-BC 3
DF 3
CF 1
SNDE 2
Dossiers 6
Intéressés 2
Ambaco/Pa- 2
ris

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement :
Le Ministre du Travail &
de la Prévoyance Sociale,
Chargé de l'Industrie,

Alexandre DENGUET.-

BRAZZAVILLE LE 24 Février 1975

Henri LOPES.-

Le Ministre des Finances,

Saturnin OKABE.-